CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°15-2023-121

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

63_REC_Rectorat de l Académie de Clermont-Ferrand /

15-2023-09-18-00004 - Arrêté Rectoral du 18 septembre 2023??portant constitution de la Commission Consultative Paritaire compétente à l égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves?? (2 pages) Page 3

ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté Rectoral du 18 septembre 2023 portant constitution de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

Numéro d'enregistrement : 2023-02 CCPSUR ACC DRH/DPE/VL

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Vu le code général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
Vu l'arrêté du 27 avril 2022 fixant le nombre de représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commission consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu l'arrêté du 18 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique centralisateur (public) et l'arrêté du 28 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique de la commission consultative paritaire précitée ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire précitée en date du 8 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1er : La Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves est ainsi constituée :

I/ Représentants de l'Administration :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur le Recteur	Madame Peggy VOISSE, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Tanguy CAVÉ, Secrétaire Général de l'Académie	Madame Valérie LIONNE, Cheffe de la Division des Personnels Enseignants
Monsieur Charles MORACCHINI, IA-IPR Établissements et Vie Scolaire	Monsieur Olivier LOPEZ, IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire
Madame Claudie DUCEPT, Principale, Collège Marc Bloch, COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Thierry PELOUX, Principal, Collège Albert Camus, CLERMONT-FERRAND
Madame Sandrine MOURIER STOPAR Collège la Ribeyre, COURNON D'AUVERGNE	Monsieur Romain BAUDOT Collège Lucie Aubrac, CLERMONT-FERRAND

ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

II/ Représentants du Personnel :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Marie-Laure CHAVOIX, AESH (FO) Collège les Prés, ISSOIRE (63)	Madame Nathalie PLANAT, AESH (FO) Collège Anatole France, GERZAT (63)
Madame Muriel GERBIER, AESH (FO) Collège la Fayette, BRIOUDE (43)	Madame Guylaine MEHAIGNERY, AESH (FO) Collège Emile Male, COMMENTRY (03)
Madame Isabelle DYDUCH, AESH (FSU) Collège Pierre Mendes France, RIOM (63)	Madame Amandine MARKIEWICZ, AED (FSU) Collège Marc Bloch, COURNON D'AUVERGNE (63)
Madame Jennifer LAFUENTE, AESH (UNSA) Collège Gérard Philipe, CLERMONT-FERRAND (63)	Madame Julie BAR NGUYEN, AESH (UNSA) Collège Charles Baudelaire, CLERMONT-FERRAND (63)
Madame Marie-Catherine CARLE, AESH (CGT) Collège Jeanne d'Arc, CLERMONT-FERRAND (63)	Monsieur Arthur BARRAUD, AED (CGT) Lycée Paul Constans, MONTLUCON (03)

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 10 janvier 2023 sont abrogées.

Article 3

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 18 septembre 2023

Le Recteur d'Académie,

SIGNÉ

Karim BENMILOUD